

A I SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2022

Marié(e)s M ☐ Célibataire C ☐
Divorcé(e)/séparé(e) D ☐ Veuf(ve) V ☐
Pacsé(e)s O ☐

Date des changements en 2022

- Mariage X ☐ 2 0 2 2 Pacs X ☐ 2 0 2 2
N° fiscal de votre conjoint
Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2022 B ☐
- Divorce/séparation/rupture de Pacs Y ☐ 2 0 2 2
- Décès : déclarant 1 Z ☐ 2 0 2 2
déclarant 2 Z ☐ 2 0 2 2

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire**1. Célibataire, divorcé(e), séparé(e), veuf(ve)**

Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2022 (ou au 31 décembre 2022 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2022)

et vous avez un enfant :

- majeur non rattaché à votre foyer (ou mineur imposé en son nom propre)
- ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années

au cours desquelles vous viviez seul L ☐

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour invalidité d'au moins 40 % ou de la carte d'invalidité ou de la carte mobilité inclusion (CMI) mention "invalidité"

..... P ☐
Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2022, remplissait ces conditions F ☐

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf :

- vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et vous remplissez ces conditions ;
- ou vous êtes âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949) et votre conjoint décédé bénéficiait de la demi-part supplémentaire ou était titulaire de la carte du combattant ;
- ou votre conjoint décédé en 2022 bénéficiait de la demi-part supplémentaire W ☐

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs : l'un des deux déclarants, âgé de plus de 74 ans (né avant le 1.1.1949), remplit ces conditions S ☐

- Vous avez une pension de veuve de guerre G ☐

B I PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2022 (ou au 31 décembre 2022 en cas de divorce/séparation/rupture de Pacs en 2022), vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez T ☐

C I PERSONNES À CHARGE EN 2022**Enfants à charge**

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2004 au 31.12.2022) ou handicapés quel que soit l'âge F ☐

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité G ☐

Année de naissance

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans (nés du 1.1.2004 au 31.12.2022) ou handicapés quel que soit l'âge H ☐

Année de naissance

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité I ☐

Année de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Renseignements sur vos enfants

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Autres personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité ou de la CMI-invalidité R ☐

Année de naissance

Nom, prénom, date et lieu de naissance

D I RATTACHEMENT EN 2022 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS nés du 1.1.2001 au 31.12.2003 ou, s'ils sont étudiants, nés du 1.1.1997 au 31.12.2003

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant J ☐

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants) N ☐

Monsieur ☐ Madame ☐

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Monsieur ☐ Madame ☐

Nom, prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

INFORMATIONS

COORDONNÉES BANCAIRES

Joignez obligatoirement un relevé d'identité bancaire.

Vos coordonnées bancaires seront utilisées pour le paiement de votre impôt sur le revenu dans le cadre du prélèvement à la source.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la DGFiP à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la DGFiP. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



1 I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS, RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Traitements et salaires	1AJ	1BJ	1CJ	1DJ
Revenus des salariés des particuliers employeurs	1AA	1BA	1CA	1DA
Abattement forfaitaire <i>Assistants maternels/familiaux. Journalistes</i>	1GA	1HA	1IA	1JA
Heures supplémentaires et jours RTT exonérés	1GH	1HH	1IH	1JH
Pourboires exonérés	1PB	1PC	1PD	1PE
Prime de partage de la valeur exonérée	1AD	1BD	1CD	1DD
<i>En cas de majoration du seuil d'exonération</i>	1AV ☐	1BV ☐	1CV ☐	1DV ☐
Revenus des associés et gérants <i>article 62 du CGI</i>	1GB	1HB	1IB	1JB
Droits d'auteur, fonctionnaires chercheurs	1GF	1HF	1IF	1JF
Autres revenus imposables <i>Chômage, préretraite</i>	1AP	1BP	1CP	1DP
Salaire perçu par les non-résidents et salaires de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AF	1BF	1CF	1DF
Autres salaires imposables de source étrangère	1AG	1BG	1CG	1DG
Frais réels	1AK	1BK	1CK	1DK

PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Pensions, retraites et rentes	1AS	1BS	1CS	1DS
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %	1AT	1BT	1CT	1DT
Pensions en capital des plans d'épargne retraite	1AI	1BI	1CI	1DI
Pensions d'invalidité	1AZ	1BZ	1CZ	1DZ
Pensions alimentaires perçues	1AO	1BO	1CO	1DO
Pensions perçues par les non-résidents et pensions de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AL	1BL	1CL	1DL
Autres pensions imposables de source étrangère	1AM	1BM	1CM	1DM

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

Montant perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance

	moins de 50 ans	de 50 à 59 ans	de 60 à 69 ans	à partir de 70 ans
Rentes perçues	1AW	1BW	1CW	1DW
Rentes perçues par les non-résidents et rentes de source étrangère avec crédit d'impôt égal à l'impôt français	1AR	1BR	1CR	1DR

2 I REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de 8 ans et plus

– produits des versements effectués avant le 27.9.2017

• produits soumis au prélèvement libératoire	2DH
• autres produits	2CH

– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017

• produits imposables à 7,5 % <i>produits correspondant aux primes n'excédant pas 150 000 €</i>	2VV
• produits imposables à 12,8 % <i>produits correspondant aux primes excédant 150 000 €</i>	2WW

Produits des bons et contrats de capitalisation et d'assurance-vie de moins de 8 ans

– produits des versements effectués avant le 27.9.2017

• produits soumis au prélèvement libératoire	2XX
• autres produits	2YY

– produits des versements effectués à compter du 27.9.2017

	2ZZ
--	-----

Revenus des actions et parts *Abattement de 40 % si option barème*

Dividendes imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME

Autres revenus distribués et assimilés

Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe

Intérêts des prêts participatifs et des minibons

Intérêts imposables des obligations remboursables en actions détenues dans le PEA-PME

Produits des plans d'épargne retraite – sortie en capital

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible

Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible si option barème

Autres revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible

Revenus déjà soumis au seul prélèvement de solidarité de 7,5 %

Revenus soumis au seul prélèvement de solidarité à soumettre à la CSG et à la CRDS

Frais et charges *déductibles si option barème*

Crédits d'impôt sur valeurs étrangères

Prélèvement forfaitaire non libératoire déjà versé

Autres revenus soumis à un prélèvement ou une retenue libératoire

Vous optez pour l'imposition au barème de vos revenus de capitaux mobiliers et gains de cession de valeurs mobilières ☐ 20P ☐ ☐



4 I REVENUS FONCIERS Revenus des locations non meublées**Micro foncier**

Recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 € 4BE

– dont recettes de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BK

Nom du locataire et adresse **Régime réel** Report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044

Revenus fonciers imposables 4BA

– dont revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 4BL

Déficit imputable sur les revenus fonciers 4BB

Déficit imputable sur le revenu global 4BC

Déficits antérieurs non encore imputés 4BD

Vous ne percevez plus de revenus fonciers en 2023 4BN ☐ COCHEZ Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale 4BZ ☐ COCHEZ

6 I CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine 6DE

Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs 6EL 1^{ER} ENFANT 6EM 2^E ENFANT

Autres pensions alimentaires versées (enfants mineurs, ascendants, ...) 6GU

Nom et adresse des bénéficiaires

Épargne retraite

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations sur les nouveaux plans d'épargne retraite (PER) déductibles du revenu global 6NS		6NT	6NU
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et assimilées 6RS		6RT	6RU
Plafond de déduction 6PS		6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint 6QR			☐ COCHEZ
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2022 6QW			☐ COCHEZ
Cotisations sur les nouveaux PER déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 du CGI 6OS		6OT	6OU
Autres cotisations déduites des BIC, BNC, BA, rémun. art. 62 ou salaires 6QS		6QT	6QU

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**Dons versés à des organismes établis en France**

Dons versés à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 1 000 €) 7UD

Dons versés à des associations culturelles (maximum 562 €) 7UJ

Dons versés à d'autres organismes d'intérêt général, aux associations d'utilité publique, aux candidats aux élections 7UF

Services à la personne, emploi à domicile

Dépenses d'emploi à domicile 7DB

Vous devez détailler en page 1 de la 2042 RIC1 le montant correspondant à chaque type de dépenses d'emploi à domicile

Aides perçues pour l'emploi à domicile (APA, PCH, CESAU préfinancé...) 7DR

Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses 7DL

Vous avez employé directement pour la première fois en 2022 un salarié à domicile 7DQ ☐ COCHEZ

Vous (ou votre conjoint ou une personne à charge) avez la carte d'invalidité ou la carte mobilité inclusion, mention "invalidité" 7DG ☐ COCHEZ

Autres réductions/crédits d'impôt ? Reportez-vous au formulaire n° 2042 RIC1.**8 I PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE ET DIVERS**

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{RE} PERS. À CHARGE	2 ^E PERS. À CHARGE
Prélèvement à la source déjà payé :				
– retenue à la source sur les salaires et pensions 8HV		8IV	8JV	8KV
– acomptes d'impôt sur le revenu 8HW		8IW	8JW	8KW
– acomptes de prélèvements sociaux 8HX		8IX	8JX	8KX
Remboursement de trop-prélevé déjà obtenu :				
– impôt sur le revenu 8HY		8IY	8JY	8KY
– prélèvements sociaux 8HZ		8IZ	8JZ	8KZ
Avance de 60 % sur réductions et crédits d'impôt versée en début d'année sur votre compte bancaire 8EA				
Revenus de source étrangère ouvrant droit à un crédit d'impôt égal à l'impôt français 8TK				
Non-résidents : retenue à la source prélevée en France Joignez l'annexe n° 2041 E 8TA				
Plus-values en report d'imposition non expiré 8UT				
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif Conv. internationales, org. internationaux, missions diplomatiques ou consulaires 8FV				☐ COCHEZ
Contrats de capitalisation ou d'assurance-vie souscrits à l'étranger Joignez la déclaration n° 3916–3916 bis 8TT				☐ COCHEZ
Comptes ouverts, détenus, utilisés ou clos à l'étranger Joignez la déclaration n° 3916–3916 bis 8UU				☐ COCHEZ



ATTESTATION D'HÉBERGEMENT

Les soussignés

Domiciliés à

Attestent avoir hébergé

À leur domicile depuis le

jusqu'à ce jour

ou jusqu'au

Fait à

Signature

le

JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT LA COPIE DU DERNIER AVIS DE TAXE D'HABITATION, DE TAXE FONCIÈRE OU DU CONTRAT DE BAIL DE LA PERSONNE QUI VOUS HÉBERGE.

L'article 441-7 du code pénal sanctionne d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende toute personne ayant établi une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.



SI VOUS DÉPOSEZ UNE DÉCLARATION DE REVENUS **POUR LA PREMIÈRE FOIS** COMPLÉTEZ CE FORMULAIRE ET **FOURNISSEZ LES DOCUMENTS INDIQUÉS**

SI VOUS ÊTES LOCATAIRE OU COLOCATAIRE

- > Copie du contrat de bail de votre logement au 31 décembre 2022

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT

- > Copie du dernier avis de taxe d'habitation, de taxe foncière ou du contrat de bail de la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2022
- > Attestation d'hébergement (voir au verso) signée par la personne qui vous hébergeait au 31 décembre 2022

SI VOUS RÉSIDEZ DANS UN HÔTEL

- > Attestation d'occupation d'une chambre d'hôtel délivrée par le gérant de l'hôtel où vous résidiez au 31 décembre 2022

SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ DANS UN FOYER

- > Attestation délivrée par le foyer qui vous hébergeait au 31 décembre 2022

SI VOUS ÊTES DOMICILIÉ AUPRÈS D'UN CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE OU D'UN ORGANISME AGRÉÉ À CET EFFET

- > Attestation d'élection de domicile en cours de validité au 31 décembre 2022

SI VOUS ÉTIEZ RATTACHÉ JUSQU'À MAINTENANT AU FOYER FISCAL DE VOS PARENTS

Nom et prénoms des parents

Adresse des parents

**CES ÉLÉMENTS SONT INDISPENSABLES AU TRAITEMENT DE VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS.
SANS RÉPONSE DE VOTRE PART, VOTRE DÉCLARATION NE SERA PAS PRISE EN COMPTE.
VOUS NE RECEVREZ DONC PAS D'AVIS D'IMPOSITION OU DE NON IMPOSITION.**

